



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

A N N E X E 3

PROJET PÉDAGOGIQUE :
ACCUEIL COLLECTIF ENFANTS
/ TEMPS PÉRISCOLAIRES

RENSEIGNEMENTS
jeunesse@biot.fr

WWW.BIOT.FR

 **biot**
l'art de vivre



ANNEXE 3

PROJET PÉDAGOGIQUE : ACCUEIL COLLECTIF ENFANTS / TEMPS PÉRISCOLAIRES

— Les temps périscolaires

Le temps périscolaire est constitué du temps qui précède et suit les heures de classe ou bien qui se trouve entre deux jours scolaires, et durant lequel un encadrement et des activités de loisirs éducatifs, sont proposés aux enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire.

Le temps périscolaire regroupe différents accueils sur la commune de Biot :

- ACCUEIL DU MATIN
- PAUSE MERIDIENNE
- ACCUEIL DU SOIR AVEC ÉTUDE SURVEILLÉE en élémentaire
- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DES MERCREDIS

ACCUEIL DU MATIN : Du lundi au vendredi de 7h30 à 8h20, ce temps est encadré par des ATSEM, animateurs et bibliothécaires.

TEMPS MERIDIEN : Il a lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Moulin Neuf maternelle : 11h30 - 13h30 / Moulin Neuf élémentaire : 12h - 14h
- Olivari maternelle : 12h - 14h / Olivari élémentaire : 12h - 14h
- Langevin élémentaire : 11h45 - 13h45
- Saint Roch maternelle : 11h30 - 13h30 / Saint Roch élémentaire : 12h - 14h
- ALSH mercredi et vacances scolaires : 11h30 - 14h

Ce temps comprend à la fois la restauration collective et les périodes récréatives ou de repos. Il est encadré par une coordinatrice périscolaire et son adjointe, des animateurs, des ATSEM et des bibliothécaires.

ACCUEIL DU SOIR AVEC ÉTUDE SURVEILLÉE en élémentaire : Il s'agit d'un temps d'accueil qui se déroule le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30. Il est encadré par des animateurs, ATSEM, bibliothécaires et enseignants. C'est un temps de loisirs qui offre également la possibilité aux familles de bénéficier d'un espace surveillé pour les devoirs de leurs enfants.

— Règles et procédures

Règles de la structure :

- Réglementation SDJES
- Bâtiment / Sécurité
- Préfecture
- Projet éducatif
- Projet pédagogique
- Assurance
- Documents administratifs

Procédures de la structure :

- Budget de fonctionnement
- Procédures d'urgence (ADRET, Canicule...)
- Règlement intérieur
- Fonctionnement
- Recrutement
- Organisationnel (personnel, structure : public)
- Partenaires / prestataires

— Moyens de la structure

Particularités de la structure

- Accueil des enfants porteur de handicap
- Transport de mineurs avec des véhicules mairie

Moyens techniques

- Bâtiments municipaux
- Restauration collective tous les jours (repas sur place et pique-nique)
- Infrastructures de la commune

Moyens financiers

- Budget de fonctionnement regroupant

les dépenses liées au fonctionnement de la structure

- Investissement
- Subvention CAF et Département
- Participation familiale

Moyens humains

- En moyenne un agent pour 30 enfants sur les temps périscolaires
- Un animateur référent sur chaque site : Saint Roch, Langevin, Moulin Neuf, Olivari
- Agents encadrants : Bibliothécaires, Astem, Animateurs

— Champ relationnel

VUE GLOBALE

- Service Communication : communication journal municipal, réseaux sociaux, site de la ville, Nice Matin
- Service Police municipale : sécurité
- Service Restauration collective : alimentation
- Service Techniques : transport matériel / travaux divers
- Service des Sports : réservation des infrastructures de la ville
- Service GUPIL : inscription, dossier familles

- Services Finances : gestion budgétaire
- Service RH : personnel
- Service Informatique : logiciel téléphone
- Service Direction Générale des Services
- Service Propreté : société LHMS
- PMI
- Les élus
- Mr le Maire

— Projet : instruction civique

Certaines communes mettent en place des conseils d'enfants aux appellations multiples (conseils municipaux, conseils communaux, conseils locaux, forum etc.).

Ces organes informels, créés par des délibérations adoptées en Conseil Municipal, ont un mode de fonctionnement variable selon la commune, la tranche d'âge et le mode d'entrée (élections en mairie, dans les écoles, désignation au sein d'associations représentatives, volontariat, système mixte etc.). Ils sont consultatifs, mais permettent aussi aux enfants d'agir sur leur territoire et de mener des actions.

Les objectifs :

- Développer le vivre ensemble
- Faire l'expérience de la démocratie
- Mettre en place un espace de dialogue
- Défendre des idées et des projets

Pour ce faire, le service développera des actions au travers d'un des axes conducteurs :
« L'éducation à la citoyenneté ».

Ce thème reflète la volonté du service : « *Les enfants d'aujourd'hui doivent devenir des citoyens responsables, informés de leurs droits et devoirs, capables de prendre des initiatives et prendre part aux décisions collectives* ».

C'est quoi ?

L'instance citoyenne est un espace privilégié durant lequel les enfants deviennent acteurs au sein de leur école:

- Ils peuvent formuler des propositions constructives, lors d'un temps qui leur est dédié pour l'aménagement de l'école, les règlements de conflits dans la cour de récréation, ou le soutien de projets particuliers d'action.
- Elle permet de créer un lien entre les enfants et la structure dans laquelle ils évoluent.
- Elle permet aux enfants de faire l'expérience de la vie de groupe et des décisions collectives.
- Elle leur apprend l'écoute et le respect.

— Projet : Le potager

- Sensibiliser les enfants à la nature et à l'écologie pour leur permettre de devenir des écocitoyens responsables.

Découvrir une multitude de choses telles que : les saisons, le cycle de l'eau, le rôle des animaux et des insectes, le rôle des plantes, le recyclage, la pollinisation, des techniques de jardinage pour développer de nouvelles compétences etc...

Leur permettre d'être acteurs dans la création de leur jardin en :

- S'informer (Comment faire un jardin, quel matériel est nécessaire...)
- Echangeant avec les autres : Qui arrose quand ? Qui plante quoi ?
- Prenant des décisions (Quelles plantations choisir, quelle surface, qui s'en occupe ?...)

QUELQUES EXEMPLES DE SUJETS LIÉS AU JARDIN PÉDAGOGIQUE :

La biodiversité :

- Relations entre les plantes
- Relations animaux/plantes
- Conservation des espèces animales et végétales locales
- Construction de cabanes pour les oiseaux
- Construction de maisons pour les insectes
- Etude de la faune
- Etudes botaniques...
 - Approche sensorielle Goût (cuisine...)
 - Odorat (Plantes aromatiques, fleurs...)
 - Vue (Couleurs différentes et aspect esthétique)
 - Toucher (Travail de la terre, toucher différentes plantes ...)
 - Ouïe (Ecouter les oiseaux, les insectes, le bruit de l'eau ...)

— Mise en place : Rôles et attitudes

L'ambassadeur enfant :

- Un représentant par classe, choisi par l'ensemble de ses camarades,
- Doit présenter les idées, les besoins et les attentes de la classe, dans le cadre de l'instance citoyenne prévue à cet effet*,
- Rendre compte à l'ensemble de la classe,
- Ne pas abuser de sa fonction.

L'animateur encadrant :

- Écouter les propositions des enfants,
- Encourager les enfants élus, notamment les plus jeunes à s'exprimer,
- Accompagner les enfants élus
- Présider les séances et transmettre les informations aux encadrants de la structure (personnel éducation nationale, personnel communal...)

L'évaluation :

- Pour que ces instances sur chaque groupe scolaire, soit réellement efficace, il faut que l'animateur encadrant soit prêt à donner de véritables responsabilités et une relative autonomie, que des décisions prises soient réellement suivies d'effet.
- Une évaluation annuelle sera produite et discutée sur les acquis et les difficultés rencontrées par chacun, c'est une action importante et qui doit montrer aux enfants que leur action ne reste pas sans effets.

Fréquence :

Les ambassadeurs se réunissent une fois par trimestre.

Principe et condition d'éligibilité :

Tous les enfants scolarisés en élémentaire et inscrits sur la pause méridienne sont concernés.

** Propositions d'amélioration de fonctionnement, d'ateliers, de projets d'activités, en lien avec la restauration scolaire, amélioration des espaces et de l'environnement de proximité*

— Charte de l'animateur



Parce qu'on partage les mêmes valeurs :

- | | | | |
|-----------------|-----------------|---------------------|---------------|
| - Disponibilité | - Joie de vivre | - Convivialité | - Partage |
| - Bienveillance | - Empathie | - Solidarité | - Responsable |
| - Écoute | - Entraide | - Professionnalisme | |

Parce qu'on partage les mêmes valeurs :

- Faire preuve d'entraide et de solidarité envers chaque membre de l'équipe sur tous les temps
- Accueillir et intégrer chaque nouveau participant ou encadrant (animateur, intervenant, prestataire...)
- Être capable de s'adapter et de prendre des initiatives tout au long des vacances
- Tenir informé du contenu de chaque réunion suite à une absence ou un retard (communication et mise en place d'un journal de bord)
- Diversifier et proposer des activités innovantes et variées adaptées aux caractéristiques du public accueilli
- Avoir une réflexion personnelle et/ou commune avant la réunion de préparation de l'accueil de loisirs (activités, projet...)
- Respecter les horaires ainsi que les temps de pauses, afin de garantir le bon fonctionnement du centre et pour garder une bonne cohésion de l'équipe
- Prendre du recul sur les différentes situations, communiquer avec l'ensemble de l'équipe et savoir être objectif
- Être un référent, montrer l'exemple aux jeunes (attitudes et comportements)
- Être motivé et motivant pour assurer la participation active des jeunes sur tous les temps (susciter leurs envies, curiosités)
- Respecter la répartition des tâches établies au préalable et se les répartir équitablement
- Rester professionnels dans toutes situations dans le but de mener à bien les missions qui nous sont confiées.

SIGNATURES :



biot
l'art de vivre

HÔTEL DE VILLE DE BIOT
8, 10 ROUTE DE VALBONNE
06410 BIOT